

Versailles - 1790

Index

FRC 1. f. 2925

2925



Case  
Folio  
FRC  
26508

DISCOURS  
PRONONCÉ  
A LA PREMIERE SÉANCE  
DE LA  
NOUVELLE MUNICIPALITÉ DE VERSAILLES,  
PAR M. BERTHIER, Fils,

*Commandant les Forces Nationales & Militaires de cette Ville :*

Le 7 Mars 1790.

MONSIEUR LE MAIRE, ET MESSIEURS,

APPELLÉ par le choix flatteur de mes Compatriotes  
au Commandement de notre Milice Citoyenne ; assez  
heureux pour avoir mérité de la confiance du Roi, de  
joindre à ce premier Commandement, celui des Troupes  
que Sa Majesté a bien voulu associer à nos travaux,  
pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité pu-  
blique ; revêtu par ce double concours, de la Place

A

honorable de Chef des forces Nationales & Militaires de cette Ville, mon premier devoir, à l'instant même où vous entrez en exercice des pouvoirs que la Commune vous a confiés, est de vous rendre compte des détails relatifs à ma Place.

C'est, Messieurs, vous le savez, au moment des orages, des événemens de toute espece, dont l'Histoire ne fournit aucun exemple; c'est dans une position que la postérité aura peine à croire, que cette Ville a perdu la résidence de son Roi, dont elle étoit le berceau, & celle de l'Assemblée Nationale. Dans cette révolution inattendue, la calomnie a aussitôt frappé la Garde Nationale de cette trop malheureuse Cité.

Des erreurs particulieres, des dispositions absolument étrangères à elle, lui ont été attribuées.

Depuis son établissement, j'ai successivement été élevé aux grades de Major Général & à celui de Commandant en second, grades qu'une juste crainte de ne pas réunir les qualités nécessaires pour justifier le choix de mes Concitoyens, dans un Commandement si important & si délicat, m'eût naturellement fait hésiter d'accepter, si je ne me fusse senti encouragé par l'amour du bien public, par mes principes de respect pour la sainteté des Loix, qui seules peuvent caractériser un Peuple libre, & par mon dévouement & mon inviolable attachement pour mon Roi. J'étois sûr de la droiture de mon cœur, de



la pureté de mes intentions ; & le calme moral de mon ame a toujours soutenu ma sécurité au milieu des positions les plus pénibles & les plus délicates.

C'est donc avec la connoissance la plus entière de la conduite de la Garde Nationale , que j'assure le nouveau Corps Municipal qu'elle a tenu une conduite irréprochable, suivant les circonstances inconcevables & pénibles où elle s'est trouvée. Je dis la Garde Nationale, Messieurs, parce que je parle de la masse qui caractérise ce Corps , & non des individus égarés , soit par un zèle mal-entendu, soit par une imagination inquiète & ombrageuse, ou des méchans, parce que malheureusement il ne s'en trouve que trop souvent , par-tout où il y a des hommes rassemblés.

C'est, Messieurs, par le résultat de la majorité des opinions, de la persévérance, de la fermeté, du courage, de cette chaude & énergique vertu d'une conscience qui n'a rien à se reprocher, qu'il faut juger la Garde Nationale ; tous ses Arrêtés, tous les Procès-verbaux de ses séances, ont déposé dans ses archives des preuves de sa conduite & de ses démarches. Et il faut l'espérer, un jour viendra où le calme permettra à quelqu'honnête citoyen de s'occuper de mettre impartialement au plus grand jour ces preuves incontestables.

Depuis le départ du Roi , cette Ville , Messieurs ,

s'est trouvée dans les moments les plus embarrassans, & les crises les plus délicates ; l'ancienne Municipalité a été dans l'exercice le plus laborieux & le plus pénible, par le moment d'anarchie qui devoit nécessairement marquer le passage de l'ancien régime au nouveau. Tous les Citoyens n'ont pas malheureusement saisi en même temps les vrais principes de cette liberté à laquelle ils ont travaillé ; quelques-uns se sont permis la licence, & il falloit leur faire connoître que cette liberté a pour base le respect & l'obéissance aveugle pour la Loi ; *c'est ce que la Municipalité a fait*, en conciliant l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale fonctionnés par le Roi, avec cet intérêt paternel qu'elle a si bien montrée pour tous les Citoyens, particulièrement ceux qui s'étoient égarés de leurs devoirs ; ( ne méritent-ils pas un peu d'indulgence, en effet, ceux qui perdant tout, & restant sans aucune espèce de ressource, se livrent aux erreurs d'un caractère aigri par le désespoir. Vous connoissez tous, Messieurs, la misère dans laquelle nous nous sommes trouvés ; j'ajouterai que les ennemis du bien public ont profité de cette position pour exciter des troubles, en trompant sur leurs véritables intérêts ; cette classe de nos frères la moins aisée, & par conséquent la plus à plaindre. ) Ces sentimens d'humanité ont porté la Municipalité à prendre toutes les mesures possibles pour arriver au rétablisse-



ment de l'ordre & à l'exécution des décrets, sans déployer toute la rigueur de la Loi. Elle a préféré l'usage de la persuasion, des avis, des ordres, de prévoyance, de l'appareil militaire dont elle a ménagé l'exécution, en cherchant à distinguer ceux qui n'étoient que trompés, des véritablement mal-intentionnés.

Ces principes, Messieurs, ont toujours dicté les dispositions que j'ai faites, les ordres que j'ai donnés; & le calme a été rétabli, non par ce choc qui auroit pu faire des victimes, mais successivement par la conviction que la Loi doit nécessairement être exécutée. Alors, lorsqu'il a fallu de la fermeté, au moment où elle s'est montrée, elle ne pouvoit plus tomber que sur des perturbateurs du repos public.

Oui, Messieurs, jamais position ne peut être plus embarrassante & plus délicate que celle où l'ancienne Municipalité & par une suite naturelle, le pouvoir exécutif, se sont fréquemment trouvés depuis l'absence de la Cour.

Dépositaire & comptable en même temps des forces préservatrices, comme de la sauve garde de la tranquillité publique, j'éprouve en ce moment une vive & bien douce satisfaction de pouvoir vous assurer, que l'ordre est rétabli, que les décrets de l'Assemblée Nationale sont en vigueur par l'exécution des arrêtés de l'ancienne Municipalité, que toutes les propriétés du Roi & ses

plaisirs sont entièrement conservés , & que cette Ville est une de celles où il y a le plus d'ordre & de tranquillité ; qu'enfin nous sommes arrivés à l'époque glorieuse qui nous rassemble aujourd'hui , sans qu'aucun Citoyen ait éprouvé l'effet de nos armes , circonstance étonnante, Messieurs , qu'il me soit permis de le dire , dans les différentes positions où la Ville s'est trouvée.

Que d'éloges elles méritent , les forces Nationales & Militaires (1) de cette Ville ! C'est avec enthousiasme que je remplis ici le devoir de leur Chef , en vous rappelant , ce que vous avez vu vous-mêmes , leur indifférence pour les mouvemens qui pouvoient leur être personnels , pour ne suivre que l'impulsion de l'humanité qui a toujours dirigé leur fermeté & leur constance , dans les positions difficiles où j'ai été dans le cas de les mettre quelquefois. C'est là le véritable point d'honneur qui les a animées.

Quand la cause publique a paru être en danger , on se rappelle le serment d'union prêté unanimement & réciproquement entr'elles. C'est cette conduite , c'est ce pacte fédératif qui ont terrassé l'envie , qui ont pulvérisé les atroces calomnies répandues contre ces différens Corps.

---

(1) Le Régiment de Flandre Infanterie , deux cent Gardes Suisses , deux cent Invalides , cent quatre-vingt Chasseurs à cheval de Lorraine , & quatre Brigades de Maréchaussée , sont en quartier à Versailles.



Aujourd'hui, Messieurs, que le premier rameau de la liberté Française prend racine dans cette Ville, c'est au nom de ces forces Nationales & Militaires, c'est comme leur Chef que je viens vous assurer de leur union indissoluble pour le maintien de la Constitution, & par une conséquence naturelle & nécessaire, pour la gloire & le bonheur de notre Souverain, *cet auguste Restaurateur de la liberté Française*, à qui il suffit d'entendre dire qu'il *est aimé de son peuple pour être consolé dans ses peines*, phrase énergique & touchante qu'il a si bien su graver dans tous nos cœurs, & que la Garde Nationale de cette Ville s'est empressée de recueillir par un monument durable de sa reconnoissance (1), pour la gloire & le bonheur d'un Roi dont on ne peut parler sans attendrissement, lorsqu'on se rappelle sur-tout ces paroles à jamais mémorables, *ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, & le desir de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.*

Oui, Messieurs, la Constitution sera maintenue, & vos arrêtés exécutés; rien ne peut désunir les forces Nationales & Militaires de cette Ville; elles menacè-

---

( 1 ) Médaille frappée en vertu d'un arrêté de la Garde Nationale, pris le 22 Février 1790.

ront continuellement les hommes assez téméraires pour tenter d'opposer une coupable résistance à l'exécution des loix sanctionnées par le Roi ; nous surveillerons avec une activité infatigable les ennemis du bien public , ceux qui essayeroient de tarir la source des revenus de la Nation ; tous les bons Citoyens, tous ceux qui mériteroient vraiment de porter ce nom , se réuniront à nous ; les méchans trembleront , ils sentiront enfin que la force publique n'est pas anéantie , & que tous les pouvoirs sont réunis pour déconcerter leurs projets, & punir leur résistance féditieuse.

Je renouvelle devant vous, Messieurs, le serment de faire ponctuellement exécuter vos arrêtés, de seconder vos efforts pour le maintien de l'ordre & l'exécution de la Loi, & je ne puis mieux finir ce Discours qu'en vous répétant comme j'en suis pénétré, *que c'est le profond respect pour la sainteté des Loix, qui caractérise un peuple libre, & que le désordre retarderoit les bienfaits d'une Constitution qui est l'objet de ceux qui aiment la Patrie.*

---

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie DE PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire  
du Roi, & de la Municipalité, rue St. Honoré, N°. 23.